

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 25 juin 2026

### **SÉCHERESSE**

#### **Le département de la Moselle placé en situation de vigilance sécheresse.**

Après un hiver 2025-2026 peu pluvieux et un printemps exceptionnellement sec, le département de la Moselle connaît aujourd’hui une situation hydrologique tendue. Depuis mars, le déficit de précipitations, couplé à des températures élevées et à la croissance de la végétation, a provoqué :

- une baisse des nappes phréatiques,
- des débits de cours d’eau anormalement bas pour la saison (certains affluents sont déjà à sec ou avec un écoulement faible),
- un assèchement progressif des sols.

L’épisode caniculaire actuel aggrave cette tendance, avec un impact durable sur la ressource en eau, les cultures et les écosystèmes.

**Face à ce constat, Pascal Bolot, préfet de la Moselle, a décidé de placer l’ensemble du département en situation de vigilance sécheresse.** L’objectif est d’anticiper une dégradation de l’état de la ressource en eau et de mobiliser tous les usagers (particuliers, collectivités, agriculteurs, industriels) pour une gestion sobre et responsable de l’eau.

Le préfet appelle l’ensemble des usagers à faire preuve de sobriété dans leurs prélèvements et leurs consommations. L’eau est aujourd’hui une ressource précieuse et périssable que nous devons préserver.

#### **Recommandations pour les particuliers :**

- Préférer les douches aux bains (jusqu’à 120 L d’eau économisée par douche) et ne pas laisser couler l’eau pendant la toilette ;
- Récupérer l’eau de pluie pour arroser les plantes et le potager ;
- Utiliser l’eau de lavage des légumes pour arroser les plantes ;

#### **Contacts presse**

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Mél : [pref-communication@moselle.gouv.fr](mailto:pref-communication@moselle.gouv.fr)

9, place Jean-Marie Rauch – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle

Service départemental de la

communication interministérielle.

- Arroser en dehors des périodes chaudes (tard le soir ou tôt le matin) pour éviter les pertes par évaporation (30 à 50 % d'eau économisée) ;
- Pailler les plantes et les légumes : le paillis protège des fortes chaleurs et préserve l'humidité des sols ;
- Planter des plantes peu gourmandes en eau ;
- Ne faire fonctionner son lave-linge et son lave-vaisselle que lorsqu'ils sont pleins et privilégier les programmes « éco » (jusqu'à 50 L d'eau économisée par cycle) ;
- Réparer rapidement les éventuelles fuites d'eau (jusqu'à 120 L/jour d'eau économisée pour un robinet qui goutte) ;
- Installer des mousseurs d'eau sur les robinets.

### **Recommandations pour les collectivités et les professionnels :**

- Reporter les travaux très consommateurs d'eau ;
- Fermer les fontaines à circuit ouvert ;
- Optimiser l'arrosage des espaces verts (horaires adaptés, systèmes goutte-à-goutte) ;
- Surveiller et réparer rapidement les fuites sur les réseaux publics.
- Signaler à l'ARS toute tension dans la distribution en eau potable.

Les services de l'État suivent l'évolution de la situation hydrologique avec attention.

### **Pour rester informés :**

Consultez la situation en temps réel dans votre commune :

→ <https://vigieau.gouv.fr/>

→ <https://www.moselle.gouv.fr/Secheresse>

Une question ? Un doute ?

L'équipe sécheresse de la Direction départementale des territoires (DDT) se tient à votre disposition : [ddt-secheresse@moselle.gouv.fr](mailto:ddt-secheresse@moselle.gouv.fr) / 03.87.34.33.19

**- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -**

#### **Contacts presse**

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Mél : [pref-communication@moselle.gouv.fr](mailto:pref-communication@moselle.gouv.fr)

9, place Jean-Marie Rauch – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle  
Service départemental de la  
communication interministérielle.